



## NOTICE D'INFORMATION

*Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation*

---

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

**La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.**

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affiche en agence.

### INFORMATIONS SUR L'AGENCE

---

Nom, statut et forme juridique : **SARL AGENCE IMMOBILIERE PARIS 10**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 831 023 718 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 95 753 406 529

Siège social : 50 Rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : 01 84 25 36 15

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : paris10saintdenis@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 029 048 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité

Transaction

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

### INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

---

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



LAFORET IMMOBILIER – AGENCE IMMOBILIERE PARIS 10  
SARL au capital de 7 500€ - RCS PARIS 831 023 718  
Siège social : 50 Rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris  
Tél : 01 84 25 36 15 - E-mail : paris10saintdenis@lafortet.com

## Ventes – Barème à compter du 11 Mai 2023

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000€	5.833€	7.000€
De 50.001 à 100.000€	7.500€	9.000€
De 100.001 à 150.000€	10.000€	12.000€
De 150.001 à 220.000€	14.166€	17.000€
De 220.001 à 300.000€	18.333€	22.000€
De 300.001 à 400.000€	21.666€	26.000€
Plus de 400.001€	5,41%	6,5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial.
- Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

#### ➔ Honoraires pour les murs commerciaux : 10% HT du montant de la transaction

#### ➔ Honoraires de rédaction d'acte : 500 € TTC réparti à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur

## **Cession de bail et**

## **Fonds de commerce – Barème à compter du 11 Mai 2023**

Honoraires : 10% HT du montant de la cession, soit 12 % TTC.



## NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

---

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

**La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.**

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

### INFORMATIONS SUR L'AGENCE

---

Nom, statut et forme juridique : **SARL AGENCE IMMOBILIERE PARIS 19**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 980 537 146 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 239 805 371 46

Siège social : 50 Rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : 01 53 19 88 00

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : laumiere@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI75012023000000576 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité

Transaction

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par MMA IARD SA, 14 Boulevard Marie et Alexandre

Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

### INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

---

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,

- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



LAFORET IMMOBILIER – AGENCE IMMOBILIERE PARIS 19  
SARL au capital de 7 500€ - RCS PARIS 980 537 146  
Siège social : 10 Avenue de Laumiere 75019 Paris  
Tél : 01 53 19 88 00 - E-mail : laumiere@lafort.com

## Ventes – Barème à compter du 19 Decembre 2023

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000€	5.833€	7.000€
De 50.001 à 100.000€	7.500€	9.000€
De 100.001 à 150.000€	10.000€	12.000€
De 150.001 à 220.000€	14.166€	17.000€
De 220.001 à 300.000€	18.333€	22.000€
De 300.001 à 400.000€	21.666€	26.000€
Plus de 400.001€	5,41%	6,5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.  
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial.
- Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

#### ➔ Honoraires pour les murs commerciaux : 10% HT du montant de la transaction

#### ➔ Honoraires de rédaction d'acte : 500 € TTC réparti à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur

## **Cession de bail et**

## **Fonds de commerce – 19 Decembre 2023**

**Honoraires : 10% HT du montant de la cession, soit 12 % TTC.**



## NOTICE D'INFORMATION

*Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation*

---

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

**La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.**

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons en consultant notre affichage en agence.

### INFORMATIONS SUR L'AGENCE

---

Nom, statut et forme juridique : **SARL E2F IMMO**

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de 7500 €

RCS Ville : 753 406 529 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR 95 753 406 529

Siège social : 214 Rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note : **0140350510**

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : paris10saintmartin@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur

<http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 035 903 délivrée en France par la CCI de Paris Île-de-France.

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération pour l'activité Transaction

Titulaire d'une Garantie financière Gestion - CEGC, 16 rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE Cedex

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle, délivrée par GENERALI IARD, 2 rue Pillet-Will 75009 PARIS

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française.

### INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

---

L'agence percevra sa rémunération :

- Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,
- Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,
- Pour la gestion : mensuellement en fonction des loyers encaissés.

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

Les mandats de gérance ont une durée de trente ans résiliables tous les ans à la date anniversaire.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.



LAFORÊT IMMOBILIER - E2F IMMO  
SARL au capital de 7 500€ - RCS PARIS 753 406 529  
Siège social : 214 Rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris  
Tél : 01 40 35 05 10 - E-mail : paris10saintmartin@lafortet.com

## Ventes – Barème à compter du 11 Mai 2023

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Moins de 50.000€	5.833€	7.000€
De 50.001 à 100.000€	7.500€	9.000€
De 100.001 à 150.000€	10.000€	12.000€
De 150.001 à 220.000€	14.166€	17.000€
De 220.001 à 300.000€	18.333€	22.000€
De 300.001 à 400.000€	21.666€	26.000€
Plus de 400.001€	5,41%	6,5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.  
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

#### ➔ Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial.
- Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

#### ➔ Honoraires pour les murs commerciaux : 10% HT du montant de la transaction

#### ➔ Honoraires de rédaction d'acte : 500 € TTC réparti à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur

## **Cession de bail et**

## **Fonds de commerce – Barème à compter du 11 Mai 2023**

**Honoraires : 10% HT du montant de la cession, soit 12 % TTC.**



TVA intracommunautaire N° FR 95753406529 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Activités : Transaction, Location, Gestion - Carte professionnelle n° CPI 7501 2018 000 035 903 délivrée par la CCI de Paris Île-de-France - Assurance RCP : GENERALI IARD - Garantie financière: CEGC - Médiateur de la consommation : Association Nationale des Médiateurs (ANM) - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante la SAS LAFORÉT FRANCHISE

## PRESTATIONS

## MONTANT TTC

### A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

#### LOCATION

##### Baux d'habitation loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Etat des lieux d'entrée  
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

3 €/m<sup>2</sup>  
**Zone Très Tendue A BIS : 12 €/m<sup>2</sup> (ex : PARIS)**  
Zone Tendue A : 10 €/m<sup>2</sup> et Autres zones: 8 €/m<sup>2</sup>

##### Habitation hors loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Un mois de loyer charges comprises

##### Baux commerciaux et professionnels :

12% du loyer Triennal

##### Parkings, Boxes, Garages :

Un mois de loyer charges comprises

#### GESTION

Renouvellement ou avenant baux d'habitation  
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels

150 €  
12% du loyer Triennal

### A LA CHARGE DU BAILLEUR :

#### LOCATION

##### Baux d'habitation loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Etat des lieux d'entrée  
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail

3 €/m<sup>2</sup>  
**Zone Très Tendue A BIS : 12 €/m<sup>2</sup> (ex : PARIS)**  
Zone Tendue A : 10 €/m<sup>2</sup> et Autres zones: 8 €/m<sup>2</sup>

Entremise et négociation

Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités

##### Habitation hors loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Un mois de loyer charges comprises

##### Parkings, Boxes, Garages :

Un mois de loyer charges comprises

##### Prestation complémentaire:

Etat des lieux de sortie  
Etat des Risques et Pollution (ERP)

150 € ou Offert si relocation du bien par nos services  
30 €

#### GESTION COURANTE

**6%HT** soit 7,2%TTC

Renouvellement ou avenant baux d'habitation  
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels  
Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers

Offert  
12% du loyer annuel  
75 €

Gestion des impayés

10% du montant du sinistre ou Offert si adhésion GLI

Prestations de type Représentation AG, commission de conciliation ...  
Dépôt et gestion d'un congé Bailleur  
Gestion relation syndic de copropriété et paiement des charges

60 € / heure  
150 € (sauf urgence J-7: 300 €)  
5% des charges courantes

#### ASSURANCES via notre partenaire ASCORA

PNO ( Propriétaire non occupant)  
GLI (Garantie Loyer Impayé)

105 € (Appartement < 200 m<sup>2</sup>)  
2,8% TTC du loyer charges comprises